

Nouméa, le - 9 NOV. 2016

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Le Chef de service
à

Madame Sonia LAGARDE
Députée-maire de la Ville de Nouméa
Mairie de Nouméa – Hôtel de Ville
BP K1 Nouméa CTC
98849 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)- demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées des quartiers de Tindu et Kaméré, commune de Nouméa, présentée par la Ville de Nouméa

Référence : dossier reçu le 13 décembre 2010, complété le 15 décembre 2011, modifié le 5 décembre 2013, le 3 juin 2015 et le 2 février 2016

Pièces jointes :

- copie de l'avis rendu par la Direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud
- copie de l'avis rendu par la Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques
- copie de l'avis rendu par la Direction des affaires sanitaires et sociales

N° 4489-2016/1-
ISP/DENV

Madame la députée-maire,

Vous trouverez ci-joint, les observations formulées par la Direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud, par la Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques ainsi que la Direction des affaires sanitaires et sociales, lors de la consultation administrative relative à la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Bien que deux de ces avis aient été formulés hors délai, je vous saurais gré de bien vouloir m'apporter, dans un délai d'un mois, les éléments de réponse que vous estimerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée-maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service des Installations Classées,
des Impacts Environnementaux et des
Déchets**